

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE de ROYAN

Réunion du 29 Aout 1961

OBJET :

Participation
de la Ville dans
l'édition d'un
dépliant

61085

Le vingt neuf Aout mil neuf cent soixante et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en assemblée ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. MEYER, Maire, d'après convocations faites le 22 Aout 1961.

Etaient présents - M. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, FONTANILLE, BERLAND, REIX, NARTEAU, GALLAND, Dr GACHET, M. BUJARD

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 15 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

Un groupe d'hôteliers royannais a fait éditer un dépliant sur ROYAN comportant plusieurs photographies et notamment un cliché sur le Casino Municipal.

30.000 exemplaires ont été distribués en France et dans les pays étrangers limitrophes.

La Commission des Finances propose de participer pour 500 NF dans l'édition de ce dépliant.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la Commission des Finances

Considérant l'intérêt touristique de l'édition réalisée par un groupe d'Hôteliers,

Décide,

- de participer pour une somme de 500 NF (cinq cents nouveaux francs) dans l'impression d'un dépliant sur ROYAN réalisé par un groupe d'Hôteliers.

- que la somme sera imputée sur le chapitre "Dépenses imprévues du B.P. 1961."

./..

- que le mandatement sera effectué au nom de M. LEVEQUE , secrétaire
du Syndicat des H'oteliere à ROYAN, Bd Garnier

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois
et au que dessus .

Ont signé au registre MM. les membres présents à
la séance .

Pour extrait conforme au registre

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVE

Rochefort s/Mer le 1er Sept. 1961
Le Sous Préfet : Illisible.

M.KATRAS

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 19 Septembre 1961

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE
DE LA VILLE DE ROYAN (Charente-Maritime)

CONTRAT D'ARCHITECTE

Entre : L'Amiral H. MEYER
Maire de la Ville de ROYAN, autorisé par délibération
du Conseil Municipal en date du
et par Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort en date
du

et : Monsieur Marc QUENTIN
Architecte D.P.L.G., Boulevard de la Falaise à ROYAN,
inscrit à l'Ordre Régional de POITIERS.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1.- Monsieur Marc QUENTIN est chargé de la construction
du Centre de Santé de la Ville de ROYAN.

Article 2.- Monsieur QUENTIN recevra les honoraires fixés par
le décret du 7 février 1949, établis comme suit :

APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/-MER, le

7 SEPT 1961

Le Sous-Préfet

Pour les premiers 100.000 NF 5 %
au-dessus de 100.000 NF 4 % du montant
des travaux.

Le montant total des honoraires attribués sera réparti obligatoirement suivant la proportion ci-dessous :

Esquisse ou schéma de principe	0
Avant-projet	2/10
Projet général y compris dossier d'adjudication	2/10
Direction des travaux et réception provisoire	4/10
Réception définitive y compris vérification des travaux et règlement des mémoires	2/10

Article 3.- L'indemnité kilométrique pour frais de déplacement sera calculée suivant les décrets du 21 mai 1953 et 21 mars 1958, article 5 de l'arrêté du 21 mai 1953 modifié par les arrêtés du 10 septembre 1957 et du 21 mars 1958.

MARC M. C. QUENTIN
fait à ROYAN, le

Diplômé par le Gouvernement
Diplômé E. S. A.

Architecte,
N° 75 575 1230

Boulevard de la Falaise
ROYAN-PONCHAY
TÉL. 3-29

Le Maire,

[Signature]

